

Par qui doit on se faire représenter lors d'un partage d'héritage

Par Alexia, le 03/05/2008 à 18:22

Bonjour, ma mère vient de décédée.. Il va être question dans les prochains jours, du partage de l'héritage. Seulement, la relation avec mes fréres et soeurs se trouve trés froide et je souhaiterai me faire représenter par une personne lors de la succession. ou dois je m'adresser? dois je prendre un avocat ou aller voir un notaire? merci pour vos réponses.

Par ly31, le 04/05/2008 à 08:37

Bonjour,

Je vous conseille de vous mettre en rapport avec votre Notaire

Je vous souhaite bon courage

ly31